

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / CCAS DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2026-05-07/06

Nombre de conseillers en exercice	13
Quorum	7
Présents	8
Votants	9

Le sept mai deux-mille vingt-six, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Président.

Présents	Arnaud SAVOIE, Sylvie BROYER, Johanna ROUZIER, Isabelle BRAILLON, Sandra MUMMOLO, Paul FABRE, Martine ROBIN, Pascal TRILOFF.
Absents excusés	Florian AUBERTIN
Pouvoirs	Mireille BROSE-AVITABILE a donné pouvoir à Sylvie BROYER
Absent	Jennifer THEVENIN, Gisèle BAUGUIL SOGNO, Nicole GROSJEAN

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU PROFIT DU C.C.A.S.

Monsieur Arnaud SAVOIE, Président du C.C.A.S, expose :

Compte tenu du fait que la population Jarrézienne dépasse 3500 habitants, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doit désigner un directeur, titulaire dans une grade de catégorie A.

La fonction de directeur consiste à préparer et à suivre l'exécution du budget, préparer les Conseils d'Administration du C.C.A.S. et encadrer l'activité de la secrétaire. Cette fonction représente 15% d'un équivalent temps complet. La taille de la commune ne nécessite pas un recrutement ad'hoc ; c'est pourquoi il est proposé de mettre disposition du C.C.A.S. le Directeur Général des Services.

Par ailleurs, nous proposons également de formaliser la mise à disposition du C.C.A.S. par la commune d'un adjoint administratif pour assurer l'accueil des personnes souhaitant une aide, l'instruction des dossiers en vue de leur présentation en Conseil d'Administration, la comptabilité et le secrétariat du C.C.A.S. Cette mission représente 50% d'un équivalent temps complet.

Aucune de ces deux mises à disposition ne font l'objet d'une rémunération à supplémentaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, ouï cet exposé de Monsieur Arnaud SAVOIE et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de mises à disposition.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Président

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation de Conseil d'Administration le 24 avril 2026

Dépôt en Préfecture le 13/05/2026

Publication le 19/05/2026

Arnaud SAVOIE,
Président

